

ASSOCIATION  
DES MAIRES DE FRANCE  
ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ  
Auditorium  
41, quai d'Orsay  
75007 Paris



# LES RENCONTRES DE L'AMF

INVITATION  
PRÉ-PROGRAMME

Éolien et territoires :  
concilier transition énergétique,  
paysages et patrimoines

## ACCÈS

**Méto :** Lignes 8 et 13 – Station Invalides  
Ligne 12 – Station Assemblée nationale  
**Bus :** Lignes 28, 63, 83 et 93 – Arrêt Pont des Invalides  
**RER :** Ligne C – Station Invalides

Inscription gratuite et obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles par courriel auprès de [MDD@amf.asso.fr](mailto:MDD@amf.asso.fr)

**Mardi 4 Juillet 2017**  
9h30 – 16h30  
Auditorium de l'AMF

En partenariat avec **MairesdeFrance**





## *Éolien et territoires : concilier transition énergétique, paysages et patrimoines*

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux qui emporteront une forte augmentation des outils de production d'énergies renouvelables dans les territoires.

Ainsi, la puissance éolienne terrestre installée devrait être doublée d'ici 2023. Cet objectif qui aura un impact significatif sur les paysages ne pourra être atteint sans associer étroitement les territoires, au premier rang desquels les communes et les intercommunalités.

Les maires et les élus locaux connaissent leur territoire et sont habitués à rechercher des points d'équilibre entre des intérêts sociaux, économiques, industriels, environnementaux et patrimoniaux, parfois contradictoires. Or, pour les projets éoliens, leur avis n'est que consultatif et ils peinent à le faire entendre.

Cette Rencontre sera l'occasion de faire le point sur les évolutions récentes des procédures d'autorisation des projets, sur les différentes formes possibles d'implication des communes et des EPCI et sur les retombées économiques qu'ils peuvent en retirer. Les maires pourront échanger avec les représentants de l'Etat et des opérateurs sur les difficultés rencontrées sur le terrain ; et formuler des propositions pour un développement concerté, équilibré et durable de la filière éolienne terrestre.

Les débats seront modérés par **Jean Dumontell**, journaliste

**9h30** Ouverture par **André Flajolet**, maire de Saint-Venant (62), et **Mohamed Gnabaly**, maire de L'Île-Saint-Denis (93), respectivement président et rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF.

**9h40 – 10h00** Introduction par **Michel Pena**, paysagiste

**10h00 – 11h00** POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉOLIEN

La LTECV prévoit que la part des énergies renouvelables en France devra représenter, en 2030, 32 % de la consommation finale brute d'énergie et 40 % de la production électrique. Cet objectif est-il conciliable avec la préservation des paysages et plus largement avec l'acceptabilité des habitants ? Le cadre réglementaire de l'éolien terrestre peut-il, en l'état, permettre un développement de la filière éolienne serein, partagé et durable dans les territoires ?

**Avec la participation attendue de (sous réserve) :** **André Flajolet**, maire de Saint-Venant (62), vice-président de l'AMF ; **Pierre Jarlier**, maire de Saint-Flour (15), vice-président de l'AMF (15) ; **Laurent Michel**, directeur général de l'Énergie et du climat ; **Jean-Louis Bal**, président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), **Pr. Patrice Tran Ba Huy**, membre de l'Académie nationale de Médecine.

**11h00 – 13h00** ANCRAGE LOCAL DES PROJETS ET PLACE DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS

La réglementation ne donne pas de pouvoir décisionnaire aux communes ou EPCI. Dès lors, de quels moyens ou outils disposent-ils pour peser dans la construction d'un projet éolien, et pour que l'avis de leur commune ainsi que de leurs habitants soit réellement pris en compte dans la décision d'autorisation ? Plu, plans paysages, chartes... peuvent-ils contribuer à concilier les intérêts économiques et environnementaux locaux et les enjeux nationaux de la transition énergétique ?

**Avec la participation attendue de (sous réserve) :** **Michel de Broissia**, maire de Champagne-sur-Vingeanne (21) ; **François Decoster**, maire de Saint-Omer (62), président de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, vice-président du Conseil régional des Hauts-de-France chargé de la Culture ; **Jérôme Fauconnier**, maire d'Avignonet (38), président de la communauté de communes du Trièves (38) ; **Jean-Louis Grimal**, maire de Curan (12), vice-président de la communauté de communes de Lévézou Pareloup ; **Sébastien Crombez**, directeur de projets transversaux DREAL Bourgogne-Franche-Comté ; **Pastele Soleille**, sous-directrice de la qualité du cadre de vie, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature ; **Olivier Perot**, président de France énergie éolienne (FEE).

**14h15 – 15h30** RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES : INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES ?

Simple accueil d'un parc ou participation au capital : comment optimiser les retombées économiques pour le territoire, comment les répartir équitablement au sein d'une intercommunalité XXL ?

**Avec la participation attendue de (sous réserve) :** **Jacques Pallas**, maire de Saint-Georges-sur-Arnon (36) ; **Jacques Olivier**, maire de Bertry, vice-président de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis (59) ; **Daniel Matergia**, maire de Sancy, président de la communauté de communes Pays de L'Audunois et du Bassin de Landres (54) ; **David Marchal**, directeur adjoint productions et énergies durables de l'Ademe.

**15h30 – 16h15** CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES par **François Baroin**, Président de l'AMF

**16h15 – 16h30** CLÔTURE (sous réserve) par **Nicolas Hulot**, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire ou son représentant

➤ Inscription gratuite et obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles par courriel auprès de : [MDD@amf.asso.fr](mailto:MDD@amf.asso.fr)